REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROCRES
REGION DE MARADI
DEPARTEMENT DE DAKORO
COMMUNE RURALE DE SABON MACHI

Délibération N°004/CR/SM/ du 30 juin 2021

portant délibération du Conseil Municipal de Sabon Machi

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE SABON MACHI

Réuni en séance ordinaire le 27, 28,29 et 30 juin 2021 dans la salle habituelle de réunion sous la présidence de Monsieur Mahamane Mindaou Maire de la commune, Président du conseil.

Vu, la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi 2001-023 du 10 août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales :

Vu la loi 2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant leur noms et leur chef -lieu;

Vu la loi 2002-017 du 11 juin 2002 déterminant le régime financier des régions, départements et des communes ;

Vu la loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes ;

Vu la loi 2012-09 du 26 Mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finance;

Vu le décret No 2003-177/PRN/MI/D du 18 juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales ;

Vu, le décret N°2002-054 portant code Général des collectivités territoriales :

Vu, le procès-verbal de l'élection du Maire et du Vice Maire en date du 13 juillet 2011 ;

Vu le décret N° 2021-235/PRN du 03/2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2021-236/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret N°2011 – 043/PRN/M/MISPD/AR du 11 mai, portant nomination du Gouverneur de la Région de Maradi ;

Vu le décret N° 2020 – 896/PRN/MISP/D/ACR du 08/12/2020, portant nomination du Préfet du Département de Dakoro.

Vu le procès verbal du 04 Mai 2021 relatif à la mise en place du Conseil Municipal de Sabon Machi.

Délibère:

Article premier:

- -Le Conseil ordonne au Maire le recensement de la population de la commune rurale de Sabon Machi incessamment.
- -Organiser une mission d'information et de sensibilisation sur l'incivisme fiscal.
- -Prioriser en investissement les villages qui ont payé leurs impôts.
- -Entreprendre des travaux d'investissement dans l'auto-gare de Sabon Machi

- -Interdire l'étalage hors du marché.
- -Organiser des séances de formation envers les acteurs concernés.

Article 2 : Du remaniement budgétaire.

- -Rehausser les salaires compte tenu des agents qui seront recrutés et les avancements des agents permanents en activité.
- -Réviser les indemnités de prise en charge des Maires et du Personnel.
- -La réhabilitation de l'abattoir de Sabon Machi

Article 3: Du recrutement du personnel

Le Conseil ordonne au Maire de procéder au recrutement du Secrétaire Général, la police municipale etc......au fur et à mesure que la commune dispose de moyens.

<u>Article 4 :</u> Le Maire est chargé de l'application des différentes délibérations après son approbation par l'autorité de la tutelle.

Le Conseil

Ont signé : voir liste en annexe

Ont signé

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Signature
01	Mahamane Mindaou	Maire	Many
02	Inoussa Na kandé	Maire Adjoint	Jund
03	Mamane Labo	Conseiller Elu	field
04	Issaka Dan Kiddik	Conseiller Elu	John July 1
0.5	Haouaou Laouali	Conseillère Elue	Jun
_06	ldi Moussa	Conseiller Elu	ST.
07	Harouna ElH.Issaka	Conseillère Elue	Comp
08	Mariama Aboubacar	Conseiller Elu	ATT
09	Haro Salihou	Conseiller Elu	0
10	ldi Ibrahim	Conseiller Elu	
11	Rammatou Abdoul Hamid	Conseillère Elue	
12	Sani Rabé	Conseiller Elu	\$2
13	Kabirou Moussa	Conseiller Elu	15.